

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	05 Février 2018	Séance du : 14 Février 2018
		L'An Deux Mille dix-huit, le 14 Février à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 39</u>	
Présents : 30	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 9	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme. Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme. Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme. Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme. Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme. Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieurac Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmasclie), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve)

Absents représentés : Mme. Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Claude REVEL (Canet) représenté par M. Miche SABATIER (Canet), Mme. Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme. Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Francis BARDEAU (Nébian) représenté par Mme. Sylvie MALMON (Nébian), Mme. Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme. Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan)

Absents : M. Denis MALLET (Cabrières), M. Marc FAVIER (Canet), Mme. Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Jean COSTES (Salasc)

### **Objet : Requalification de l'entrée de la Zone d'activités des Tanes Basses et de l'entrée de ville de Clermont l'Hérault – Demandes de subventions**

Monsieur RUIZ rappelle aux membres du conseil communautaire que la compétence développement économique, détenue par la Communauté de communes, impose que les parcs d'activités implantées sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais soient entretenues par cette dernière.

Le parc d'activités des Tanes Basses accueille plus d'une centaine d'entreprises et de nombreux clients et usagers.

Les infrastructures de ce parc d'activités crée il y a plus de 20 ans se sont dégradées ou ne sont parfois plus adaptées aux nouvelles habitudes de ses usagers.

L'entrée de cette zone marque aussi l'entrée de la ville de Clermont l'Hérault ce qui nécessite de soigner son architecture.

Une concertation menée entre la Communauté de communes du Clermontais et des représentants des entreprises implantées sur le parc d'activités des Tanes Basses a permis de déterminer les travaux à mettre en œuvre afin d'améliorer la qualité de cette zone.

Ces travaux consistent en la requalification de la zone et prioritairement en la requalification de son entrée afin d'améliorer sa qualité et sa sécurité.

Ces travaux de requalification de l'entrée sont principalement les suivants :

- Création d'un parking mixte destiné au covoiturage et aux usagers de la zone afin de compenser les stationnements supprimés le long de la rue Cardinal. Ce parking situé rue des Chasselas, comptera 24 places pour les véhicules légers dont une pour les personnes à mobilité réduite,
- Réhabilitation du tronçon de la rue Cardinal par la création d'un ilot central pour réduire la vitesse des véhicules entrants dans la zone et empêcher les dépassements,
- Création d'un plateau traversant au carrefour des rues Cardinal et de la rue des Chasselas afin de réduire la vitesse des véhicules et améliorant ainsi la sécurité de ses usagers,
- Création d'une aire d'arrêt et d'information « minute » à l'entrée de la rue Cardinal,
- Reconstruction des trottoirs existants afin de respecter la réglementation accessibilité,
- Création d'un cheminement piéton / cycles pour sécuriser le déplacement de ces derniers dans cette partie de la zone,
- Création d'espaces verts de part et d'autre de la rue Cardinal,
- Installation de barrières afin de délimiter les espaces verts et empêcher le stationnement des véhicules,
- Réhabilitation de l'éclairage public,

Le coût de ces travaux est estimé à 570 000 € HT.

L'attribution du marché de travaux s'effectuera au mois de février 2018 et planning prévisionnel des travaux prévoit une durée de réalisation de 4 mois.

Monsieur RUIZ propose aux membres du conseil communautaire de solliciter tous les partenaires possibles afin d'obtenir les cofinancements les plus élevés possibles.

Monsieur le Président soumet ce point au vote

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RUIZ, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de solliciter une subvention auprès de tous les partenaires possibles afin d'obtenir les cofinancements les plus élevés possibles pour la requalification de l'entrée de la Zone d'activités des Tanes Basses et de l'entrée de ville de Clermont l'Hérault.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20180220-2018-02-14-25-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2018  
Date de réception préfecture : 20/02/2018